

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 5 août 2025



## L'avenant 68 refusé à l'agrément : l'USB-Domicile en appelle solennellement à la responsabilité de l'État et de Départements de France

Le 1<sup>er</sup> octobre 2024, dans son discours de politique générale, le premier ministre Michel Barnier considérait que : « ce n'est pas acceptable que des branches professionnelles aient des minimas sociaux inférieurs au SMIC et que cette situation devra faire l'objet de négociations rapides. L'état y veillera. »

L'USB-Domicile, syndicat d'employeurs représentatif de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile — qui réunit ADEDOM, ADMR, FNAAFP/CSF et UNA — **manifeste une nouvelle fois son incompréhension et ses profonds désaccords suite au refus d'agrément de l'avenant 68 à la convention collective**, signé le 12 mars 2025 par les partenaires sociaux au terme de longues négociations.

Alors que cet avenant avait non seulement pour objectif d'assurer aux salariés de notre branche un minimum conventionnel supérieur au SMIC, mais également de revaloriser les rémunérations après 3 années sans aucune augmentation générale, **le choix du ministère de le rejeter témoigne de désaccords avec l'Assemblée des Départements de France (ADF) qui, in fine, vont encore accroître les difficultés des services d'aide et de soin à domicile et des professionnels** – essentiellement des femmes - qui, au quotidien et sans relâche, œuvrent au plus près de nos concitoyens les plus vulnérables.

Au-delà des justes et légitimes mesures salariales portées par l'avenant 68, et précédemment par l'avenant 66 également refusé à l'agrément, **ce dont il est également question, c'est du peu d'attention et d'intérêt portés à un secteur d'activité pourtant vital** pour plus d'1,6 million de personnes **et déjà très fragilisé dans le contexte démographique très préoccupant de notre pays** confronté désormais au papy-boom, **exigeant des politiques publiques à la hauteur des enjeux.**

Dans ce contexte, **il n'est pas admissible que l'État et ADF se renvoient la responsabilité du refus d'une mesure de revalorisation des rémunérations de près de 200 000 salariés, qui représente 67 millions d'euros en année pleine.**

Plus que jamais, l'USB-Domicile reste déterminée à voir rapidement agréer les mesures prévues par l'avenant 68.

Au lendemain des annonces du premier ministre dans un contexte de risque important de dégradation du climat social, **nous appelons donc solennellement l'État et Départements de France à assumer dès maintenant leurs responsabilités vis-à-vis des professionnels des services à domicile et des personnes qu'ils accompagnent.**

**Contacts presse :**

USB Domicile : Pascal LISSY – 06.88.39.35.74 – [p.lissy@admr05.org](mailto:p.lissy@admr05.org)

ADEDOM : David ZEISLER – 01.40.84.68.79 - [d.zeisler@adedom.fr](mailto:d.zeisler@adedom.fr)

ADMR : Marine RIAUDEL - 01 40 07 34 20 - [admr@comfluence.fr](mailto:admr@comfluence.fr)

FNAAPF/CSF : Mériam BOUSSEBSI - 01.88.40.77.90 - [mboussebsi@fnaafp.org](mailto:mboussebsi@fnaafp.org)

UNA : Chantal THORIGNY - 07.88.15.11.56 - [c.thorigny@una.fr](mailto:c.thorigny@una.fr)